



Information relative à un divorce s'il vous plaît

Par Visiteur

Bonjour,

maman de 4 enfants je réside actuellement en Province (région orléans) et je suis sur le point de démarrer un emploi sur la région parisienne (salaire 1500 euros brut mensuel). je vais également demander le divorce mais pour l'instant aucune procédure n'est entamée. Je voulais connaître les aides me concernant afin de pouvoir me loger sur la région parisienne avec mes 4 enfants, sachant que pour l'instant je n'ai que mon salaire pas très élevé et pas d'autres revenus. Il y aura plus tard la participation du papa qui sera sûrement d'ailleurs mise en place d'un commun accord avant tout jugement mais rien de formel. Pouvez-vous me dire ce que je dois faire, qui contacter afin de pouvoir nous loger mes enfants et moi en région parisienne ?

Je serai au départ en plus en période d'essai et donc mon dossier risque d'être très maigre pour trouver un logement.

Nous avons une maison ici et je pense que mon époux la mettra en vente mais là encore des délais sont à prévoir et rien d'immédiat en tout cas.

Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter dans cette demande.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Pouvez-vous me dire ce que je dois faire, qui contacter afin de pouvoir nous loger mes enfants et moi en région parisienne ?

Votre question est très délicate car juridiquement pour l'instant vous n'avez droit à aucune aide puisque vous êtes mariée et même si vous ne résidez pas sous le même toit votre mari doit tout comme vous contribuer aux charges du mariage.

En outre je pense que même locapass vous sera refusé en raison de votre situation.

Pour l'instant en tant que femme mariée vous avez droit aux mêmes avantages sociaux que ceux que vous avez actuellement.

Cordialement